

6 novembre 2023

Département de Seine-et-Marne
Hôtel du département
77010 Melun CEDEX

À l'attention de : Vincent Claudon

Objet : Département de Seine-et-Marne
Programme NEU CP (Negotiable European Commercial Paper) de 250,000,000 EUR

Monsieur,

À la suite de votre demande et au regard de la Documentation financière datée du 17 juillet 2023, qui à notre connaissance en serait la version définitive, Moody's a attribué les notations suivantes au programme susmentionné :

Short Term

P-1

Nous vous invitons à consulter sur www.moody's.com le document intitulé « *Moody's Rating Symbols & Definitions* » pour plus de précisions sur la signification des notations Moody's.

Le suivi de la notation est assuré par Moody's sous réserve de la réception (i) de l'ensemble des rapports et avis présentés au mandataire (trustee) / agent fiscal, concernant le Programme susmentionné et les titres émis dans le cadre du Programme, (ii) de toutes les informations financières, publiques et privées, communiquées par l'émetteur ou ses représentants et (iii) de la documentation signée et établie sous une forme jugée acceptable par Moody's au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la clôture. À défaut d'une remise en temps opportun desdites informations, Moody's pourrait être amenée à retirer la notation. Conformément à ses pratiques habituelles, Moody's se réserve à tout moment, sans préavis, la liberté de modifier les notations attribuées ou de procéder à leur retrait. Pour consulter la notation actuelle, nous vous invitons à vous rendre sur www.moody's.com.

Les notations de crédit émises par Moody's correspondent à une opinion exprimée par Moody's à un moment donné sur le risque de crédit relatif auquel sont exposés dans le futur des entités, engagements de crédit, obligations ou autres instruments de dette. Il ne s'agit pas d'énoncés de faits actuels ou antérieurs. Les notations de crédit de Moody's portent uniquement sur le risque de crédit et ne visent pas les autres risques, y compris, mais de façon non limitative, le risque de liquidité, le risque de marché ou le risque lié à la volatilité des cours.

Une notation de crédit Moody's n'est pas et ne sert pas à formuler un conseil en placement. Elle ne constitue pas non plus une recommandation d'acheter, conserver ou vendre tel ou tel titre. Moody's formule ses notations de crédit en partant du principe que chaque investisseur procédera, pour chaque titre qu'il envisage d'acheter, conserver ou vendre, à sa propre évaluation.

Moody's adopte toutes les mesures qui s'imposent pour garantir que les informations qu'elle utilise aux fins de l'attribution d'une notation de crédit soient de qualité suffisante et proviennent de sources qu'elle considère comme fiables, y compris, le cas échéant, de sources externes indépendantes. Toutefois, Moody's n'est pas un organisme d'audit et ne peut indépendamment procéder, dans chaque cas, à la vérification ni à la validation, des informations qui lui sont remises dans le cadre du processus de notation. Moody's n'est en aucun cas responsable, envers quiconque ou quelque entité que ce soit, (a) des pertes ou préjudices partiellement ou entièrement causés par, résultant de, ou connexes à une erreur (négligence ou autre) ou toute autre circonstance ou tout événement sous le contrôle ou non de Moody's ou de ses dirigeants, responsables, employés ou représentants, dans le cadre de l'obtention, la collecte, la compilation, l'analyse, l'interprétation, la communication, la publication ou la remise de ces informations, ou (b) d'éventuels dommages directs, indirects, spécifiques, compensatoires ou accessoires (y compris notamment les pertes de bénéfices), même si Moody's est notifié à l'avance de l'éventualité de tels préjudices, résultant de l'utilisation de, ou de l'incapacité à utiliser, ces informations.

L'attribution d'une notation n'engendre pas un rapport fiduciaire entre Moody's et vous, ni entre Moody's et les autres destinataires de la notation. Moody's n'a pas consenti à, et ne consentira pas, à être qualifié d'« expert » aux termes de la législation sur les valeurs mobilières applicable, y compris, sans y être limité, en vertu de l'Article 7 du *Securities Act* de 1933.

Cette lettre ayant un caractère strictement confidentiel, vous n'êtes pas autorisé à en révéler le contenu si ce n'est : (i) à votre conseiller juridique agissant en cette qualité ; (ii) à vos autres représentants autorisés, intervenant à ce titre, ayant signé des accords de non-divulgence avec Moody's sous la forme prévue par Moody's ; (iii) conformément à ce que prescrit la loi ou la réglementation ; ou (iv) avec l'autorisation préalable écrite de Moody's, auquel cas Moody's se réserve le droit d'assortir cette autorisation de conditions exigeant notamment que vous ne révéliez que l'intégralité du contenu de la présente lettre et/ou exigeant qu'un tiers signe avec Moody's un accord de non-divulgence sous la forme prévue par Moody's.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Moody's France SAS

Moody's France SAS

Copie : ML, Rating Desk Services